



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

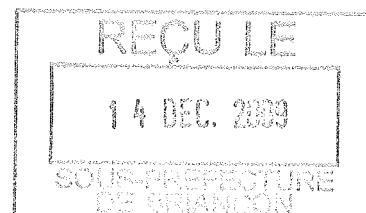
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)



Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (*jusqu'à la délibération n° 159*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160*) – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-140*) – M. Christian FERRUS (*représentant M. Philippe SEZANNE*).

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (*à partir de la délibération n° 2009-138*)

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE (*jusqu'à la délibération n° 2009-140*) – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (*représentant M. Philippe STOCKLI*) – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

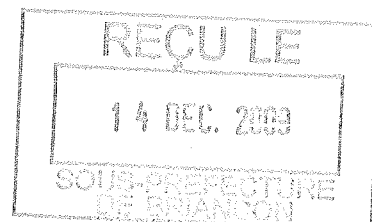
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (*à partir de la délibération n° 2009-141*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-161 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : Monsieur le Président



OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Personnel – Reprise d'ancienneté

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 2009-072 du 6 août 2009, portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n° 2009-157 du 9 juillet 2009 classant M. PICARD Sylvain dans le grade d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe au 3^{ème} échelon de l'échelle 3, à compter du 1^{er} juillet 2009,

Vu l'arrêté n° 2009-209 du 8 septembre 2009 portant nomination de M. PICARD Sylvain en qualité de d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Considérant que la délibération n° 2009-072 du 6 août 2009, portant modification du tableau des effectifs ne prend pas en compte la reprise d'ancienneté,

Considérant que les agents recrutés sur les postes relatifs aux systèmes d'informations géographiques relèvent de la filière technique,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Générales du 23 novembre 2009,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Précise que le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe qui a été créé en 2004 suite à l'intégration M. PICARD Sylvain, alors emploi jeune à la Communauté de Communes du Briançonnais, doit être transformé en poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} octobre 2004, et ce compte tenu d'une mauvaise appréciation lors du recrutement.
- Impute le montant de la dépense au Budget Général.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 11 DEC. 2009

Date affichage : 15 DEC. 2009